



CTMEN du 8 juin 2022

Déclaration liminaire de la FSU

Pour ce premier comité technique ministériel de l'Éducation nationale depuis la prise de fonctions du nouveau ministre, la FSU ne peut que regretter son absence pour cette réunion.

C'est dommage ! Vraiment ! Et ce d'autant plus que beaucoup d'observateurs de la vie de l'Éducation nationale ont commenté sa nomination comme un signal politique envers les personnels pour, au moins symboliquement, « tourner la page » du personnage Blanquer, tant celui-ci était largement conquis par les personnels. Ceux-ci même qui, tous les jours, font vivre le service public d'éducation, qui en dispensant l'acte éducatif, qui en orientant, qui en accompagnant en santé ou socialement les élèves, ou encore en encadrant, en administrant, en soutenant techniquement ou pédagogiquement ou en gérant le système éducatif, dans les académies, les écoles, les collèges, les lycées...

Toutes les politiques publiques menées lors de ce quinquennat n'ont été pensées que par le biais d'économies de moyens et sans aucune considération ni pour les élèves, ni pour les personnels, leurs métiers et leurs expressions. Bref, au total, s'il fallait résumer par quelques mots-clés le quinquennat passé pour l'éducation nationale, viendraient à l'esprit d'une grande majorité de collègues de tous les métiers ceux de « désorganisation », « mépris », « saccage », « fiasco », « chaos » même...

Ce ne sont pas de simples mots : ceux-ci sont l'expression de l'empêchement de bien faire son travail, la négation des professionnalités, la dégradation des conditions de travail, les pertes de sens auxquels les personnels sont confrontés depuis cinq ans.

L'heure est à rompre complètement avec le cours de la politique éducative menée depuis cinq ans. Il faut réparer, et urgemment ! Il faut rompre avec le cynisme qui consiste à prétendre réformer contre les personnels en créant les conditions du chaos pour justifier telle ou telle posture idéologique. Une preuve par l'image ? La réforme du bac, de la voie professionnelle et du lycée, parmi d'autres...

Ou encore la mise en place de l'expérimentation à Marseille qui se fait par exemple dans l'opacité la plus totale, malgré les promesses régulières de changement de méthode.

Ainsi, concernant la mobilité, le profilage a empêché de pourvoir la totalité des postes, car les vœux des enseignant-es postulant dans le cadre du mouvement ont été annulés. Le recrutement de cinq conseillers pédagogiques départementaux sur postes à profils, dont les missions seraient centrées sur le suivi de l'expérimentation marseillaise et des contrats locaux d'accompagnement montre la priorité mise par l'administration dans le contrôle et le formatage de dispositifs expérimentaux, en lieu et place de formations pour toutes et tous. Le budget spécifique de 2,5 millions d'euros attribué aux écoles depuis janvier est réparti sans critère défini ou connu. Quant à la part variable de la prime REP+, elle est attribuée arbitrairement par le DASEN, en dehors des critères académiques, prioritairement aux écoles de l'expérimentation.

Du point de vue du traitement réservé aux carrières des personnels, la suppression portée par le précédent gouvernement du droit des personnels d'être représentés dans les CAP pour tout ce qui en relève est à inscrire également sur la liste des mesures aux conséquences chaotiques. Il est urgent de retrouver des règles, des pratiques et des cadres de gestion des personnels, pour rétablir une qualité d'établissement des mouvements et d'attribution des promotions, et les conditions de la transparence de l'égalité de traitement que la loi dite « de transformation de la

fonction publique » a supprimé.

Il est urgent aussi d'en finir avec l'obsession de la politique non-salariale menée avec un dogmatisme acharné lors du précédent quinquennat. Le gel de la valeur du point d'indice, le décalage des mesures générales de carrière liées à PPCR, ont abouti à renouer avec la logique de tassement des carrières et de pertes structurelles de pouvoir d'achat.

Comment s'étonner avec une telle politique menée pendant 5 ans de la chute vertigineuse de l'attractivité de nos métiers, au point que la rentrée 2022 menace de se dérouler dans une double insuffisance d'effectifs de personnels : l'insuffisance liée aux conséquences des suppressions de postes tout au long du quinquennat, et celle résultant d'un nombre de recrutements très inférieur aux possibilités. Sans compter que la situation est si dégradée que même le recrutement contractuel est difficile. Et dans cette situation, des recteurs se sont crus contraints d'organiser des job-datings pour recruter... Quelle honte et quel mépris pour le métier d'enseignant comme pour l'éducation des élèves ! Une telle pratique n'est acceptable pour aucun métier !

Face à cette situation désastreuse, il faut dès maintenant ouvrir des listes complémentaires dans les concours où cela est possible et organiser en urgence des concours exceptionnels et renouer avec une politique d'investissement à la hauteur.

À ce propos, la FSU a régulièrement demandé depuis décembre 2021 à ce que les membres du CTMEN puissent connaître les nombres d'inscrits aux concours et que ceux-ci soient publiés. Elle se demande donc quelle motivation vise à les placer sous le statut du secret d'État... Plus sérieusement, la FSU espère que le temps de la censure politique de l'information et de la communication politique mensongère est passé... Ne pas publier ces chiffres en période électorale est sans doute un aveu d'échec des politiques menées. La réforme de la formation dont nous verrons ici deux arrêtés a un impact sur la formation et l'attractivité du métier, une mise en stage à temps plein est un frein pour nombre de candidats potentiels.

La FSU est déterminée à défendre toutes les mesures nécessaires pour retrouver des conditions d'exercice des métiers, de réalisation de nos missions qui soient dignes et à la hauteur des enjeux éducatifs posés par la situation.

Dans le 1er degré, la FSU réaffirme la nécessité d'en finir avec la logique de service minimum que sous-tend le resserrement sur les fondamentaux, et de créer les conditions d'un allègement des effectifs dans toutes les classes...

Concernant la voie professionnelle : le ministre doit s'exprimer rapidement pour clarifier ses intentions quant au maintien dans l'éducation nationale de cette voie du lycée. D'emblée, la FSU affirme son exigence que tout projet de transfert des personnels et des jeunes de lycées professionnels au ministère du Travail soit abandonné. Elle s'opposera fermement aussi au développement de l'apprentissage dans les établissements publics et à celui du doublement du temps de période de formation en milieu professionnel. Ceci ne ferait que renforcer la désorganisation des établissements et la dégradation des conditions de travail des personnels. Il faut stopper ces politiques de casse et de sous-investissement de l'enseignement professionnel public qui mettent à mal l'avenir scolaire et professionnel de nos élèves les plus fragiles socialement et les plus stigmatisés. Par exemple, les convocations pour certifier les CAP hors scolaires, issus de la multiplication des CFA d'entreprise, pleuvent et obligent les personnels à ne pas être en face de leurs élèves. Pour les enseignants en lycée professionnel, la FSU demande que les oraux de chefs d'œuvres, très chronophages, soient rémunérés comme toute mission.

Plus largement, dans le second degré, l'urgence est à rétablir des conditions d'exercice dignes dans les collèges et les lycées. En 5 ans, la politique d'austérité budgétaire abouti à la suppression de près de 7900 emplois alors même que les effectifs ont augmenté. Les conséquences : augmentation des effectifs dans les classes, y compris dans l'Éducation prioritaire, réduction de l'offre de formation, conditions d'enseignements dégradées...

Et, il y a aussi urgence à reconstruire le collège et le lycée : nous sortons d'un quinquennat de réformes tous azimuts qui malmène nos métiers et aggrave les inégalités. La réforme du baccalauréat met sous pression en continu professeurs, élèves et familles et a complètement désorganisé les établissements, au point que la reconquête du mois de juin n'est plus qu'un lointain souvenir puisqu'il faut désormais reconquérir le mois de mai ! Toutes les réformes qui dégradent le second degré doivent être sans délai remises à plat et leurs conséquences réparées !

Les fonctions supports, administratives et techniques sont aussi malmenées... Les personnels doivent remplir du mieux possible leurs missions d'administration, de gestion, d'organisation du système éducatif, malgré les suppressions de postes des 5 dernières années. Dans les services, les personnels font face au stress du manque de moyens et des surcroûts d'activité pour, bon an mal an, assurer leurs missions. Dans les EPLE, les collègues doivent pallier toutes les carences. Et il faut craindre maintenant les conséquences de l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoint-es gestionnaires. Et les mesures de requalification ou de revalorisation indemnitaires sont loin du compte pour reconnaître l'engagement et le travail de toutes et tous. Pour la FSU, l'amélioration attendue des conditions de travail et de respect dû aux métiers exercés par ces collègues nécessitent de créer des postes en nombre suffisant, de revaloriser vraiment TOUS les personnels, de toutes les catégories et métiers.

La santé physique et psychique des élèves se dégrade. Parce que c'est un enjeu pour la réussite scolaire de toutes et tous, la FSU rappelle que la santé à l'école doit rester l'affaire de l'éducation nationale, sous la responsabilité du ministre. Les infirmières, infirmiers refusent de basculer vers une médecine d'enfants d'âge scolaire décentralisé comme le prépare la loi 3DS. La dégradation des conditions de travail se poursuit : deux tiers des infirmier-es sont en souffrance au travail et les demandes de disponibilité ou de démission explosent.

Les conséquences de la crise sanitaire dégradent davantage la situation professionnelle des assistant-es sociaux-ales de notre ministère qui absorbent une surcharge de travail exponentielle sans moyens supplémentaires. Les nombreux-ds départs de collègues du ministère viennent s'ajouter aux fortes difficultés de recrutement et à la multiplication des arrêts maladies.

La FSU revendique que l'ensemble des personnels sociaux et de santé de notre ministère bénéficient au plus vite du complément de traitement indiciaire. C'est un enjeu d'égalité et d'attractivité !

La FSU réaffirme que tous les personnels de tous les métiers doivent être reconnus à la hauteur que commande la dignité de leur travail et l'engagement pour le service public et l'intérêt général qui est le leur. Ceci signifie d'en finir avec les politiques visant à distribuer à quelques-uns, sous forme de primes, de prétendues revalorisations historiques, quand l'heure est plus que jamais à des mesures de revalorisation générales, indiciaires et de carrières. Il faut revaloriser point d'indice et les grilles indiciaires...

La FSU exige un financement de mesures ambitieuses en faveur de l'égalité femmes-hommes à la hauteur de l'enjeu. Les plans d'actions votés en CTMEN il y a plus d'un an et demi ne trouvent aucun écho concret sur le pouvoir d'achat des agentes : pas de rattrapage salarial pour les agentes victimes de blocage de carrière du fait de leur maternité, pas de mesures financières volontaristes pour revaloriser les métiers très féminisés. A ce sujet, la situation faite aux AESH, majoritairement des femmes, est emblématique. Par ailleurs, les parts variables de rémunération sont renforcées (HS, IMP etc...) alors même qu'elles sont clairement des dispositifs de discrimination indirecte. Il faut en finir avec le dogme selon lequel l'égalité ne coûte pas et investir dans l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Pour toutes ces mesures, la FSU revendique une programmation budgétaire pluriannuelle à la hauteur des enjeux de réparation du système éducatif et de revalorisation de ses métiers et des carrières des personnels qui les exercent.

Pour terminer cette déclaration, la FSU tient à dire qu'il est seulement inique de constater que, dans notre pays, une collègue AESH puisse être l'objet d'une OQTF prise par un préfet au motif que sa situation de travail ne peut être comprise que comme trop précaire. Et cette OQTF aboutit à la perte de l'emploi. La FSU attend que vous fassiez le nécessaire, M. le Ministre, pour que cette collègue retrouve et ses fonctions et son autorisation à séjourner sur le territoire national. Elle attend de vous, également, que vous fassiez le nécessaire pour qu'un corps de catégorie B-type soit créé sans délai pour accueillir les AESH.